



N° _____/MFB/DGD/DRC-2024

CIRCULAIRE N° 2315 /MFB/DGD/DU 29 JUL 2024

(DIFFUSION GENERALE)

**Objet : Agrément de Consignataire
maritime de la société INTERFREIGHT
AND LOGISTICS**

**Réf. : Courrier n°108/MT/MDMTAM/DGAMP/CA/Pr
du 28 février 2024**

J'ai l'honneur de communiquer à l'ensemble du service que, conformément aux dispositions du courrier visé en référence, la société **INTERFREIGHT AND LOGISTICS** est désormais autorisée à exercer les activités de consignation dans les Ports Autonomes d'Abidjan et de San Pedro.

Cette autorisation d'exercer ladite activité est consécutive à l'obtention de l'agrément y afférent conformément à l'arrêté n°0138/MT/DGAMP du 15 décembre du Ministère des Transports.

J'invite en conséquence, tous les services à mettre à jour leur registre pour tenir compte de cette donne.


Général DA Pierre A.
Commandeur de l'Ordre National